

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 02 mars 2026,**

Le deux mars deux mille vingt-six à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel des Sept Arpents de Souffelweyersheim sous la présidence de Pierre PERRIN, Maire.

Date de la convocation dématérialisée adressée par Pierre PERRIN, Maire : 23 février 2026

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élu(s) absent(s) : 3
Élus présents : 22	Élu(s) absents ayant délégué leur droit de vote : 4

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel MAENNER, Conseiller municipal

Présents :

Pierre PERRIN, Alain JANSEN, Hélène MULLER, Pierre SCHNEIDER, Marie Laure KOESSLER, Rémi REUTHER, Bernard WEBER, Brigitte SCHLEIFER, Mario VOELKEL, Laurent REYMAN, Martial GERHARDY, Monique WAMSLER, Pierre SIMON, Jean-Philippe DECOUR, Daniel MAENNER, Isabelle DURINGER, Solange WOLFF MINTSA, Annabella PINTO, Jérôme FLAGEY, Olivier MULLER, François CHABAS, Odile NGO YANGA.

Absent(s) ayant donné mandat conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Myriam JOACHIM a donné procuration à Bernard WEBER

Nadia THOMAS a donné procuration à Rémi REUTHER

Fabienne BIGNET a donné procuration à Pierre PERRIN

Virginie JACQUEMIN a donné procuration à Alain JANSEN

Absent(s) sans donner de mandat :

Sabin MUNTEAN, Fanny GOURDIN, Julien MASSON.

Par délibération en date du 02 juin 2020, le Conseil Municipal a donné des délégations en faveur du Maire et à ce titre, il doit rendre compte du bilan des marchés publics passés en 2025.

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique, article R.2196-1, la liste des marchés publics doit mentionner l'objet, le montant hors taxes et la date de conclusion du marché ainsi que le nom de l'attributaire et son code postal s'il est établi en France.

Il vous est donc proposé de prendre acte du bilan des marchés publics passés au cours de l'exercice 2025 joint en annexe.

Le Conseil Municipal,

VU les articles L.2122.22-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 11.2020 portant délégations en faveur du Maire en date du 02 juin 2020 ;

Considérant que le Maire doit rendre compte des décisions prises dans les domaines délégués à chacune des réunions obligatoires ;

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE du bilan des marchés publics passés au cours de l'exercice 2025 joint en annexe.

Pour extrait conforme

Souffelweyersheim, le 3 mars 2026



Le Secrétaire de séance

Daniel MAENNER



Le Maire

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le 04.03.2026